# COMMUNE DE PUTANGES LE LAC du 10 Avril 2017

L'an deux mil dix sept, le dix avril, à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal de la commune de PUTANGES LE LAC convoqués le 3 avril 2017 se sont réunis dans la salle du rez de chaussée de la mairie, sous la Présidence de Sébastien LEROUX, Maire,

<u>Etaient présents</u>: MM. DRUGEON Serge, LEFOYER Roland, POMMIER Claude, PERRAY Roger, GRANDIN Philippe, DORE Louis, ROCHER Daniel, GAUDIN Sylvain, RETOUX Joël, COUPRY Christian, CRUBLE Gérard, RUBAN Yvette, DAVID Stéphane, GAUQUELIN Jean, SOISNARD Michel, BAECHLER Ludovic, GOHIN Jean-Pierre, DUBU Paulette, GUIBOUT Monique, GREUSARD Nelly, BRIERE André, PICHONNIER Sophie, BAUVAIS Céline, MONTEBRAN Céline, LEROUX Sébastien, ORY Martine, GUILLOUET Jeanne, NOEL Andrée, FOUREY-BECHET Monique, LECOEUR Joël, DEBONS Isabelle.

Absents ayant donné procuration: Mme LAPRUNE Laëtitia à Mr PERRAY Roger, Mme Laurence CHAUVIN à Mr SOISNARD Michel, Mr PITEL Jean-Louis à Mme ORY Martine, Mr GRANDSIRE Gérard à Mr LECOEUR Joël, Mr BEAUFRERE Sébastien à Mr LEROUX Sébastien.

<u>Etaient absents excusés</u>: MM PICHONNIER Sylvain, PICHONNIER Jean-Paul, CHAUVIN Thierry, FERRIER Pierre, MARTINEAU Jacques, DUARTE Françoise.

<u>Etaient absents</u>: MM LEHUGEUR Liliane, HEE Florence, LHEUREUX Charlène, PANNIER-GICQUEL Florence, MACE Annick, LEVEQUE Franck, CASTEL Catherine, GACOIN Stéphane, AGOSTINI Mickael.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mr GOHIN Jean-Pierre

#### MODIFICATIF EGLISE DE MEGUILLAUME – TRAVAUX 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Maire déléqué de CHENEDOUIT.

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé par cette délibération de modifier celle du 28 février 2017 et de préciser que toutes subventions et notamment la DETR pourront être sollicitées.

#### Cette délibération modifie le plan de financementde la délibération du 28 février 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Maire délégué de CHENEDOUIT qui rappelle à l'Assemblée que le projet de restauration de l'Eglise de MEGUILLAUME a été depuis l'origine porté par la commune historique de CHENEDOUIT en lien avec l'Association des « Amis de l'Eglise de MEGUILLAUME ».

Il rappelle que le Conseil Municipal de la commune de CHENEDOUIT a ainsi délibéré sur les travaux de restauration dans ses séances du 30/06/2014 et 16/02/2015, et la commune de PUTANGES-LE-LAC le 20 septembre 2016.

Monsieur DRUGEON communique le rapport résultant des derniers échanges avec l'association.

L'église Saint-Sébastien de Méguillaume a été édifiée en 1384. Elle présente encore aujourd'hui l'ensemble de ses dispositions d'origine, notamment tous les percements anciens, sa charpente à chevrons formant fermes ainsi qu'un ensemble de décors peints figurant un faux appareil polychrome autour des baies. Elle conserve également l'essentiel de son mobilier liturgique : fonds baptismaux, meuble sacristie et chaire à prêcher, un autel polychrome, un retable de Saint-Sébastien, ainsi qu'un exceptionnel confessionnal sculpté.

L'église a fait l'objet en 2011 d'une étude préalable à sa restauration réalisée par Lucyna Gautier, architecte du patrimoine, validée en 2012 par la mairie et l'architecte des bâtiments de France. Cette étude a été complétée par une étude poussée sur les décors peints, ainsi que sur la charpente. Selon les orientations de ces études et les souhaits de la municipalité, une opération de restauration a été lancée en 2015, pour la réalisation des travaux de sauvegarde prioritaires : les maçonneries, la charpente et la couverture, ainsi que la mise en conformité des installations électriques de l'église. Une recherche de subventions a permis d'aboutir au financement de ces travaux, réalisés au cours de l'hiver 2015/2016.

Selon le bilan financier de cette opération, Monsieur DRUGEON précise au Conseil municipal que des crédits et subventions affectés à ces travaux restent disponibles. Par ailleurs, des dons récents ont été obtenus pour la restauration des décors peints du chœur, l'autel et le podium. Il est donc proposé d'utiliser ces dons et subventions, en poursuivant la restauration des intérieurs. Dans l'objectif initial de l'opération et suivant le projet décrit dans l'étude préalable de 2011, cette campagne de travaux comprendrait :

- le dégagement, la conservation et restauration des décors peints,
- l'achèvement de la restauration des maçonneries du chœur,
- la restauration des parements du chœur,
- le rétablissement du podium et de l'autel.

Il est proposé de solliciter la réalisation de ces travaux aux entreprises retenues pour la restauration de l'église et conformément aux consultations effectuées.

#### Travaux de maçonnerie :

Entreprise TAILLE PIERRES ET TRADITIONS de FALAISE pour un montant de 11 057,50 € HT, soit 13 269,00€ TTC

#### Restauration de décors peints :

➤ ALTER NATIVES de PARIS: 7 400 € TTC (association non soumise à la TVA)

Soit un montant total de travaux de 18 457,50 € HT, soit 20 669 € TTC.

Par ailleurs, et après échange avec l'association des « Amis de l'Eglise de MEGUILLAUME », il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge la taille de l'if qui se trouve dans le cimetière de l'église. Pour cette intervention, un devis a été sollicité par l'association auprès de la Maison Familiale Rurale de Pointel qui a proposé d'effectuer cette taille pour un coût de 300 €HT, soit 360 €TTC.

Monsieur DRUGEON propose une solution alternative qui consisterait à faire tailler l'if directement par les services de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement prévu pour ces travaux 2017 :

#### **DEPENSES HT**

Travaux de maçonnerie	11 057,50 €
Restauration de décors peints	7 400,00 €
Taille de l'if	300,00€

Total 18 757,50 €

#### **RECETTES HT**

Subventions dont DETR

et Fondation du Patrimoine 16.726,00 € Autofinancement commune 2.031,50 €

Total 18 757,50 €

#### Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- > Entérine les propositions présentées, y compris la taille de l'if par la MFR de POINTEL.
- > Approuve le plan de financement tel que présenté et décide d'ouvrir une opération d'investissement au BP 2017 à l'article 21318
- > Retient les Entreprises précitées pour les montants énoncés.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions, notamment la Fondation du Patrimoine et la DETR.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches pour signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

#### 2. REMBOURSEMENT DE LA CAUTION - AUBERGE AUVRAYSIENNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Maire délégué de la commune historique de la FORET AUVRAY.

Monsieur PERRAY informe les Membres du conseil du départ depuis le mois de février dernier, de Monsieur et Madame CURRY, gérant de l'Auberge Auvraysienne sur la commune historique de la FORET AUVRAY.

Aussi, en fonction de l'état des lieux et du matériel, il conviendra de procéder au remboursement de la caution versée par les locataires à leur entrée, soit 5 000,00 €.

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire ou son réprésentant, de rembourser la caution proportionnellement à l'état des lieux et du matériel laissé par les occupants
- > **Décide** de prévoir la somme de 5 000,00 € au budget primitif à l'article 165

## 3. TRAVAUX INTERIEURS EGLISE ST PIERRE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame RUBAN expose à l'Assemblée que la restauration de l'Eglise ST PIERRE sur la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN était déjà inscrite au budget 2016 et que cette opération fait partie des restes à réaliser.

Madame RUBAN rappelle que suite aux dégradations occasionnées par la tempête de 1999, la commune historique et l'association pour la restauration du Patrimoine de la commune de PUTANGES PONT ECREPIN qui se sont mobilisés pour permettre la restauration de cette Eglise.

Différents travaux ont été rendus nécessaires. Ainsi, il est apparu que des phases de travaux relatifs aux éléments de mobiliers (retable et tableau) et d'enduits des murs intérieurs étaient à programmer. Après consultations, échanges et réunions avec les différents acteurs de ce projet, il a été décidé de proposer pour l'année 2017 la restauration des enduits sur l'ensemble de cet édifice, au niveau du chœur, de la nef et des transepts. De même, des travaux de poursuite de la mise à jour des éléments électriques ont été actés.

Aussi, une consultation d'Entreprises susceptibles de réaliser des enduits a été lancée et a permis de recevoir 2 offres.

Pour ce qui est de l'électricité, sagissant de la poursuite de travaux engagés, il a été demandé à l'entreprise précedemment retenue de fournir une offre de prix ajustée à ce projet.

Parmis les entreprises sollicitées, vous trouverez ci-dessous, celles qui ont répondu à la demande de devis pour être étudiée par la commission « culture » le 7 avril dernier :

#### Travaux de maçonnerie

- QUINCE CONSTRUCTION de PUTANGES PONT ECREPIN, pour un montant de 69 054,47 € HT soit 82 865,36 €
  TTC
- TAILLE PIERRES et traditions de FALAISE, pour un montant de 73 627,40 € HT soit 88 352,88 € TTC

#### Travaux d'électricité

• EBI de la FERTE MACE, pour un montant de 9 207,47 € HT soit 11 048,96 € TTC

Après examen, Madame RUBAN indique que la commission, a émis un avis favorable aux choix des entreprises suivantes :

- ➤ TAILLE PIERRES et traditions pour son devis de 73 627,40 € HT, considéré comme mieux disant, au regard de la spécialisation de cette entreprise dans la restauration du patrimoine, d'une offre de prix plus détaillée et complète et d'une proposition de prestation plus traditionnelle.
- ➤ EBI pour son devis de 9 207,47 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et présente le plan de financement suivant, en sachant que la part d'autofinancement de la commune pourra varier en fonction des montants de subventions attribués :

PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE ST PIERRE				
DEPENSES HT.		RECETTES PREVISIONNELLES		
Maçonnerie	73 627,40 €	Département	10 000,00	12,07%
Electricité	9 207,47 €	DETR	24 850,46	30,00%
		Fondation du Patrimoine	5 000,00	6,04%
		Dons collectés	25 963,00	31,34%
		Fonds propres	17 021,41	20,55%
TOTAL	82 834,87 € HT	TOTAL	<u>82 834,87 €</u>	100 %
	99 401,84 € TTC			

Par ailleurs, Madame RUBAN précise, qu'en lien avec l'association de restauration du patrimoine de PUTANGES, il convient de conventionner avec la Fondation du Patrimoine pour lancer une campagne de mobilisation du mécénat populaire ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer l'Eglise St PIERRE conformément à la présentation ci-dessus, à savoir la réalisation de travaux d'enduits, d'électricité et de pouvoir programmer pour une future tranche la rénovation du retable et du tableau.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- > Approuve le projet et les propositions de la commission « culture ».
- Retient les entreprises précitées pour les montants énoncés.
- > Approuve le plan de financement tel que présenté avec la variabilité des fonds propres.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la fondation du patrimoine et l'association du restauration du patrimoinde de Putanges, dans le cadre de la campagne de souscription.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment la DETR sur la base du montage financier prévisionnel ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches pour signer les pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

#### 4. ADHESION AU CAUE-2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame RUBAN rappelle la mission d'accompagnement des collectivité par le CAUE en matière de promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du payage ainsi que la valorisation durable du cadre vie du territorie départemental.

La commune ayant décidé d'adhérer en 2016, Monsieur le Maire propose de reconduire cette adhésion en 2017 pour un montant de 350,00 € correspondant à la tranche d'habitants de la commune.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité;

- **Décide** de reconduire cette adhésion pour le montant indiqué ci-dessus.
- > Charge Monsieur le Maire d'inscrire la somme à l'article 6281 chapitre 011 du budget 2017

## 5. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE -2017

La parole est donnée à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame RUBAN fait part à l'Assemblée de la proposition d'adhésion 2017 aux actions de la Fondation du Patrimoine et rappelle que cet organisme soutien certains de nos projets 2017, notamment, le lavoir du Friche, l'Eglise de MEGUILLAUME, ainsi que l'Eglise St Pierre de PUTANGES PONT ECREPIN.

Comme cela avait été fait en 2016, Madame RUBAN propose de reconduire cette adhésion en 2017 pour le montant correspondant à la tranche d'habitatns de la commune, à savoir 160,00€.

#### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- > D'adhérer à la Fondation du Patrimoine.
- D'inscrire cette participation à l'article 6281 chapitre 011 du budget 2017

#### 6. AMENAGEMENT DU LAC DE RABODANGES - ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PROFIL BAIGNADE

Monsieur le Maire présente sous forme d'un power point les conclusions de l'étude réalisée par Ingénierie 61.

La parole est donnée à Madame Yvette RUBAN, Maire délégué de la commune historique de RABODANGES, Présidente de la commission culture, vie associtative, tourisme et communication.

Madame RUBAN rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2016, le conseil municipal a délibéré pour poursuivre l'étude d'aménagement des rives du Lac et notamment les analyses de qualité de l'eau afin de pouvoir statuer sur un programme d'investissement. En effet, la commune souhaite développer l'attractivité touristique du Lac de RABODANGES en aménageant notamment un site de baignade. La faisabilité de la baignade est déterminante sur l'aménagement global du site et son attractivité. Il est donc impératif de déterminer si cet équipement est envisageable.

Aussi, Madame RUBAN informe l'assemblée qu'il convient donc de réaliser un profil de baignade, préalable à l'ouverture d'une zone de baignade, et d'établir un dossier de consultation simplifiée pour le choix d'un géomètre en vue de la réalisation d'un plan topographique.

Il est proposé au conseil de confier cette mission à Ingénierie 61. Son contenu serait le suivant :

- √ Rédaction du dossier de consultation et l'assistance pour le choix d'un géomètre.
- ✓ Etat des lieux du site retenu pour la baignade.
- ✓ Diagnostic des différentes sources pouvant impacter la baignade.
- ✓ Mesures de gestion à mettre en œuvre.
- ✓ Rédaction d'un rapport.

Le coût de cette prestation s'élève à 7 200,00 € HT soit 8 640,00 € TTC

Madame RUBAN précise que la prestation ne comprend pas les coûts d'analyses de l'eau, à faire de mai à septembre, ni le coût de réalisation du plan topographique du géomètre.

Par ailleurs, Madame RUBAN informe le conseil municipal de la réception d'une offre de prix pour les analyse d'eau à effectuer dans le cadre de la réalisation de ce profil de baigande par le laboratoire LABEO ORNE. L'offre de prix des analyses d'eau effectuées par LABEO ORNE s'élève à 1 415,95 € HT soit 1 699,14 € TTC.

A la suite de cet exposé. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter :

- la mission d'étude pour la réalisatjon d'un profil de baignade par Ingénierie 61.
- l'offre de prix de LABEO ORNE pour les analyses de qualité de l'eau.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée de la possibilité d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour le financement du profil de vulnérabilité à la baignade.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- > Accepte la mission d'étude proposée par Ingénierie61 pour un montant de 7 200,00 € HT, soit 8 640,00 € TTC
- ➤ Accepte la proposition de prix de LABEO ORNE pour 1 415,95 € HT soit 1 699,14 € TTC
- > Charge Monsieur le Maire d'inclure ces dépenses au Budget 2017-opération n°0004 à l'Article 2031

- Autorise Monsieur le Maire à signer la commande de prestation à Ingénierie61 et l'offre de prix de LABEO ORNE comme évoqué précedemment.
- > Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions pour le financement de ces prestations.

#### 7. DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX DES RIVES DU LAC DE RABODANGES- PHASE N°1

La parole est donnée à Madame Yvette RUBAN, Maire de la Commune historique de RABODANGES, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame RUBAN rappelle que par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil municipal a délibéré pour poursuivre l'Etude d'Aménagement engagée sur les rives du Lac de RABODANGES afin de pouvoir statuer sur un programme d'investissement d'ici à la fin de l'année 2017. Ainsi, des études relatives à la création d'un site de baignade sont à effetuer pour vérifier la faisabilité d'un tel équipement déterminant pour le projet.

Madame RUBAN précise que la commune souhaite développer l'attractivité touristique du Lac de RABODANGES, patrimoine naturel majeur de ce territoire qui a vocation à être développé dans le respect de son environnement.

Le projet d'aménagement réalisé et partagé prévoit notamment :

- De créer un site de baignade sécurisé,
- Le déplacement de l'embarcadère du bateau promenade,
- La construction d'un assainissement collectif préservant la qualité de l'eau,
- De redonner plus de place aux piétons et d'aménager des cheminements dédiés,
- De requalifier le stationnement et la voirie,
- De créer des aménagements paysagers et des points de vue sur le lac.

Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé, au terme de plusieurs tranches à réaliser sur plusieurs années à 1 788 300,00 HT.

La première tranche de travaux proposée consisterait à réaliser un assainissement collectif, le déplacement de l'embarcadère du bateau Val d'Orne et les aménagements nécessaires à la création du site de baignade et les toilettes publiques, soit un coût estimatif de 566 000,00€ HT. Cf. la note explicative jointe au rapport.

Il est prévu au terme des études en cours en 2017, notamment sur la qualité de l'eau du lac, de pouvoir décider de l'engagement des investissements prévus pour la 1ère phase.

Aussi, afin de connaître le reste à charge de la commune pour cette 1 ère phase au moment où nous engagerons cette 1 ère tranche de travaux, il est proposé, dès à présent, de solliciter les financements auprès des partenaires de la commune suivant les propositions du plan de financement ci-après :

AMENAGEMENT DES RIVES DU LAC DE RABODANGES – 1 <sup>ère</sup> PHASE				
DEPENSES HT.		RECETTES PREVISIONNELLES		
Assainissement tout collectif	231 000,00	Région	94 700,00	16,73%
Baignade	120 000,00	LEADER	30 000,00	5,30%
Toilettes autonettoyantes	85 000,00	DETR	283 000,00	50,00%
Déplacement embarcadère bateau	90 000,00	Agence de l'eau	23 100,00	4,08%
Prestations, Etudes et MOE	40 000,00	Département	22 000,00	3,89%
		Fonds propre	113 200,00	20,00%
TOTAL	566 000,00	TOTAL	566 000,00	100,00%

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- > Accepte la proposition de Monsieur le Maire relative à la consistance des travaux de la 1ère tranche.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et notamment la DETR pour mener à bien ce projet.

#### 8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

Madame GUIBOUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

## Le Conseil Municipal;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 concernant la commune de PUTANGES LE LAC visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.

#### 9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

#### Le Conseil Municipal;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 concernant l'assainissement de PUTANGES LE LAC-RABODANGES/LA FORET AUVRAY, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.

#### 10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

#### Le Conseil Municipal;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 concernant l'assainissement de PUTANGES LE LAC-PUTANGES PONT ECREPIN, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.

#### 11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 - ATELIER RELAIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

#### Le Conseil Municipal;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016 concernant l'ATELIER RELAIS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve se sa part.

#### 12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, étant absent, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances présente les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 1 164 853,93 €
 Excédent d'investissement : 57 583,86 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

> Approuve les résultats du compte administratif de la commune tel qu'énnoncés ci-dessus.

#### 13. <u>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET-</u> AUVRAY

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, étant absent, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 53 074,05 €
 Déficit d'investissement : 8 619,56 €

Madame GUIBOUT précise qu'une différence de 685,54 € par rapport au compte de gestion, est constatée à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) correspondant à l'article 1068 non titré sur l'exercice 2016.

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les résultats du compte administratif de l'assainissement de Rabodanges/la Forêt Auvray tel qu'énnoncés ci-dessus sachant que le titre non émis à l'article 1068 en 2016 sera reporté sur l'exercice 2017.

#### 14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, étant absent, Madame Monique GUIBOUT présente les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 168 671,58 €

> Excédent d'investissement : 152 249,38 €

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les résultats du compte administratif de l'assainissement de Putanges Pont Ecrepin tel qu'énnoncés cidessus.

#### 15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ATELIER RELAIS

Monsieur Sébastien LEROUX, Maire de la commune de PUTANGES LE LAC, étant absent, Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 10 946,36 €
 Déficit d'investissement : 8 175,72 €

#### Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité,

> Approuve les résultats du compte administratif de l'Atelier Relais tel qu'énnoncés ci-dessus.

#### 16. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des fincances, pour donner lecture de l'affectation du résultat.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<ul> <li>- un excédent de fonctionnement de l'exercice de</li> <li>- un excédent de fonct. antérieur reporté de</li> </ul>	399 343,58 € 765 510,33 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 164 853,91 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de - un déficit d'investis. antérieur reporté de	207 605,25 € - 150 021,39 €
soit un excédent d'investissement de	57 583,86 €
- un déficit d'investis. « reste à réaliser » de	- 382 930,00 €
soit un besoin de financement de	- 325 346,14 €

#### > Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068	<ul> <li>excédent de fonct. capitalis.</li> </ul>	325 346,14 €
- Art. 002	- report à nouveau	839 507,77 €
- Art. 001	- excédent d'invest. Reporté	57 583,86 €

## 17. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – ASSAINISSEMENT DE RABODANGES/LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des fincances, pour donner lecture de l'affectation du résultat.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<ul> <li>- un excédent d'exploitation de l'exercice de</li> <li>- un excédent d'exploitation antérieur reporté de</li> </ul>	2 801,71 € 50 272,34 €
soit un excédent d'exploitation cumulé de	53 074,05 €
<ul> <li>- un déficit d'investissement de l'exercice de</li> <li>- un déficit d'investis. antérieur reporté de</li> </ul>	- 7 934,02 € - 685,54 €
soit un déficit d'investissement de	- 8 619,56 €
- un « reste à réaliser » de	0,00€
soit un besoin de financement de	- 8 619,56 €

#### > Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068	– excédent de fonctionnement capitalisé	8 619,56 €
- Art. 002	- report à nouveau	44 454,49 €
- Art. 001	- excédent d'invest. Reporté	8 619,56 €

#### 18. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, pour donner lecture de l'affectation du résultat.

## Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<ul> <li>- un excédent d'exploitation de l'exercice de</li> <li>- un excédent d'exploitation antérieur reporté de</li> </ul>	24 427,20 € 144 244,38 €
soit un excédent d'exploitation cumulé de	168 671,58 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de - un excédent d'investis. antérieur reporté de	712,75 € 151 536,63 €
soit un excédent d'investissement de	152 249,38 €
- un « reste à réaliser » de	0,00€
soit un besoin de financement de	0,00€

## > Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 002	- report à nouveau	168 671,58 €
- Art. 001	- excédent d'invest. Reporté	152 249,38 €

#### 19. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - ATELIER RELAIS

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des fincances, pour donner lecture de l'affectation du résultat.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

soit un besoin de financement de	8 175,72 €
- un « reste à réaliser » de	0,00€
soit un déficit d'investissement de	- 8 175,72 €
<ul> <li>- un déficit d'investissement de l'exercice de</li> <li>- un déficit d'investis. antérieur reporté de</li> </ul>	- 335,56 € - 7 840,16 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	10 946,36 €
<ul> <li>- un excédent de fonctionnement de l'exercice de</li> <li>- un excédent de fonct. antérieur reporté de</li> </ul>	8 175,78 € 2 770,58 €

#### > Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 1068	<ul> <li>excédent de fonct. capitalis.</li> </ul>	8 175,72 €
- Art. 002	- report à nouveau	2 770,64 €
- Art. 001	- déficit d'invest. Reporté	- 8 175,72 €

#### 20. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances.

Madame GUIBOUT rappelle à l'Assemblée que par délibération du 20 septembre 2016, le Conseil municipal a voté l'intégration fiscale progressive des taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriété bâties (TFB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour l'ensemble de la commune nouvelle sur une durée de 12 ans.

Le Conseil municipal, vote les taux cibles de 2029 tels que présentés par les services fiscaux, à savoir :

✓ Taxe d'Habitation
 ✓ Taxe Foncière (bâti)
 ✓ Taxe Foncière (Non Bâti)
 ✓ Cotisation Foncières des Entreprises
 ∴ 11,97 %
 ∴ 14,18 %
 ✓ 22,39 %
 ✓ Cotisation Foncières des Entreprises
 ∴ 13,81 %

#### 21. SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT pour présenter la liste des subventions proposées par la commission des finances.

Comme évoqué en séance du 12 avril 2016, Madame GUIBOUT précise que les subventions à caractère social ont majoritairement été transférées au budget du CCAS.

## Subventions à caractère scolaire

1.	ABCD Ecole de PUTANGES PONT ECREPIN	200,00
2.	ABCD Ecole de STE HONORINE LA GUILLAUME	50,00
3.	Collège Gaston Lefavrais (voyages)	1 530,00
4.	Collège Gaston Lefavrais (jardin)	100,00
5.	BTP CFA ST PATERNE (1élève)	30,00
6.	CFA -3IFA (2 élèves)	60,00
7.	APE STE HONORINE LA GUILLAUME	170,00
8.	APEL STE THERESE PUTANGES PONT ECREPIN	20,00
9.	APE BAZOCHES AU HOULME	282,00
10.	APE Ecole Primaire de PUTANGES PONT ECREPIN	300,00
11.	APE Ecole de BRIOUZE	10,00
12.	APEL Notre Dame de BRIOUZE	30,00
13.	ABCD Ecole de BAZOCHES AU HOULME	30,00
14.	GIEL Don BOSCO (voyage en Espagne)	90,00
15.	MFR POINTEL (1 élève)	30,00
16.	Ecole Paul SOUVRAYde la FERTE MACE (1 élève)	30,00
17.		240,00
18.	APEL ste THERESE (initiation piscine) pour 13 enfants	130,00
	Sous total	3 332,00

## Subventions à caractère local

AFN de PUTANGES PONT ECREPIN	173,00
ADAC de PUTANGES PONT ECREPIN	90,00
ANC de la FORET AUVRAY	31,00
UNC de RABODANGES, les ROTOURS, STE CROIX	60,00
UNC/AFN de ST AUBERT SUR ORNE	30,00
Club de l'Amitié de PUTANGES PONT ECREPIN	200,00
Amiclale des Anciens des ROTOURS	800,00
Club Réveil Jeanne d'ARC	153,00
Club des Primevères	250,00
Comité des Fêtes de ST AUBERT SUR ORNE	500,00
Comité des Fêtes de la FORET AUVRAY	153,00
Comité d'Animation de PUTANGES PONT ECREPIN	500,00
AFAC de la FORET AUVRAY	153,00
Assos. Foyer Rural de FROMENTEL	300,00
ACTIV'ORNE Trail de la Roche d'Oëtre	700,00
ACTIV'ORNE Les Foulées Auvraysienne	30,00
Société chasse communale de la FORET AUVRAY	153,00
SAE (Sport Auto Evênements)	1 000,00
Les Amis des Chemins	500,00
CCJA de PUTANGES PONT ECREPIN	80,00
Comice Agricole Cantonal	320,00
Comice Agricole d'Arrondissement	60,00
Un autre chemin pour apprendre	30,00
Val d'Orne Environnement	120,00
Val d'Orne Environnement -WE Biodiversité	150,00
Sous total	6 536,00

## **Autres subventions**

Ecole Musique d'ECOUCHE	40,00
Assos.Malentendants et devenus Sourds de l'ORNE	100,00
Prévention Routière	35,00
FESTIV'ART	3 000,00

**TOTAL** 

<u>13 043,00</u>

#### 22. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de la COMMUNE NOUVELLE de PUTANGES LE LAC

Monsieur le Maire présente les principales données du projet de budget 2017 puis donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances pour présenter le budget primitif 2017 de la commune nouvelle de PUTANGES LE LAC et donner lecture des différents chapitres de fonctionnement et d'investissement :

## **Fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	572 635,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	839 507,77
60	100 800,00	70	15 296 ,00
61	399 570,00	73 IMPOTS ET TAXES	776 985,00
62	59 965,00	74 DOTATIONS ET PARTICIP.	686 084,00
63	12 300,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	83 000,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	419 350,00	76 PRODUITS FINANCIERS	230,00
63	6 950,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12,00
64	412 400,00		
014 ATTENUATION DE PRODUITS	61 469,00		
73	61 469,00		
022 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00		
023 VIRT A LA SECTION D'INVEST.	645 769,97		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	172 900,00		
66 CHARGES FINANCIERES	7 961,09		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	471 029,71		
TOTAL SECTION	2 401 114,77	TOTAL SECTION	2 401 114,77

## Investissement

DEPE	NSES		RI	<u> CETTES</u>	
	Report	<u>Proposition</u>		Report	Proposition
020 DEPENSES IMPREVUES		30 000,00	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		57 583,86
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS	17 250,00		021 VIREMENT de la section de Fonctionnement		645 769,97
16 EMPRUNTS ET DETTES		47 771,00	024 PRODUIT DES CESSIONS		34 070,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 000,00	10 dotations- fctva	17 000,00	503 361,17
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 180,00	1 660,00	13 Subv.d'investissement	37 500,00	35 350,00
Opé 20160012 Effac. Reseaux ST AUBERT SUR ORNE	50 000,00				
Opé 20160013 Acquis.terrain ST AUBERT SUR ORNE		1,00			
Opé 0001 Effact.réseaux MENIL JEAN	43 000,00				
Opé 0003 Assainisst.Mairie+logt cl-LA FRESNAYE AU SAUVAGE	9 000,00	1 000,00			
Opé 0004 Aménagt.bords lac de Rabodanges	100 000,00	579 200,00			

440 000 00				
119 000,00				
48 000,00				
27 000,00	30 000,00			
4 000,00	8 250,00			
10 000,00	89 500,00			
	1 550,00			
	2 598,00			
	1 770,00			
	1 850,00			
	2 900,00			
	1 050,00			
	14 810,00			
	8 640,00			
	21 030,00			
	1 250,00			
	25 000,00			
	20 000,00			
	1 375,00			
437 430,00	893 205,00	<u>TOTAL</u>	54 500,00	1 276 135,00
				Υ
4.04	30 635,00		4.004	635,00
	27 000,00 4 000,00 10 000,00	48 000,00 27 000,00 30 000,00 4 000,00 89 500,00 1 550,00 2 598,00 1 770,00 1 850,00 2 900,00 1 050,00 1 4810,00 21 030,00 25 000,00 25 000,00 1 375,00 437 430,00 893 205,00	48 000,00 27 000,00 30 000,00 4 000,00 8 250,00 10 000,00 89 500,00 1 550,00 2 598,00 1 770,00 1 850,00 2 900,00 1 050,00 14 810,00 8 640,00 21 030,00 1 250,000 25 000,00 20 000,00 1 375,00 437 430,00 893 205,00 TOTAL	48 000,00  27 000,00  30 000,00  4 000,00  8 250,00  10 000,00  89 500,00  1 550,00  2 598,00  1 770,00  1 850,00  2 900,00  1 050,00  14 810,00  8 640,00  21 030,00  1 250,00  25 000,00  20 000,00  1 375,00  437 430,00  893 205,00  TOTAL  54 500,00

## Le conseil Municipal, à l'unanimité,

> Adopte le budget 2017 ainsi présenté.

## 23. TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT de PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement pour soumettre les tarifs de la part communale de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN comme suit :

Part fixe (abonnt part communale) : 11,20 € HT / semestre

Part variable (consommation part communale) : 0,34 € HT par m³ d'eau consommé

## Le conseil municipal, à l'unanimité/ou non ;

Décide de fixer la redevance assainissement à compter du 1er janvier 2017 comme énnoncé.

#### 24. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de l'ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, pour présenter le budget primitif 2017 de l'assainissement de PUTANGES PONT ECREPIN. Madame GUIBOUT donne lecture des différentes chapitres de fonctionnement et d'investissement :

## **Fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 000,00	002 EXCEDENT REPORTE	168 671,58
60	1 000,00	042 AMORTISSEMENT	7 902,00
61	15 000,00	70 VENTE DE PRODUITS	20 000,00
042 AMORTISSEMENTS	11 401,42	74 PRIME EPURATION	4 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION (centimes TVA)	10,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (centimes TVA)	10,00
67 Charges exceptionnelles	173 672,16		
TOTAL SECTION	201 083,58	TOTAL SECTION	201 083,58

#### Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
040 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	7 902,00	001 EXCEDENT REPORTE	152 249,38
16 EMPRUNTS	2 786,67	040 AMORTISSEMENTS	11 401,42
23 IMMOBILISATIONS	152 962,13		
TOTAL SECTION	163 650,80	TOTAL SECTION	163 650,80

## Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget 2017 ainsi présenté.

#### 25. TARIFS ASSAINISSEMENT de RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement pour soumettre les tarifs de la part communale de l'assainissement de RABODANGES comme suit :

Part fixe : 145,83 € HT

<u>Part variable (consommations)</u> : 3,58 € HT dont une taxe de 0,25 € HT par m³ de redevance de modernisation des

réseaux.

Il est précisé que la part variable est calculée sur la base d'une consommation de 25 m³ par an et par personne rattachée au foyer.

#### Le conseil municipal, à l'unanimité;

Décide de fixer la redevance assainissement à compter du 1er janvier 2017 comme énnoncé.

#### 26. TARIFS ASSAINISSEMENT de LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement pour soumettre les tarifs de la part communale de l'assainissement de la FORET AUVRAY comme suit :

Le conseil municipal fixe la redevance assainissement à compter du 1er janvier 2017 à savoir :

Part fixe (abonnt part communale) : 76,23 € HT /semestre

Part variable (consommations) 1,50 € HT par m³ d'eau consommé

▶ Décide de fixer la redevance assainissement à compter du 1er janvier 2017 comme énnoncé.

#### 27. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de l'ASSAINISSEMENT DE LA FORET AUVRAY - RABODANGES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, pour présenter le budget primitif 2017 de l'assainissement de la FORET AUVRAY-RABODANGES. Madame GUIBOUT donne lecture des différentes chapitres de fonctionnement et d'investissement :

## **Fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 350,00	002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	44 454,49
60	6 100,00	042 AMORTISSEMENT	20 881,00
61	8 600,00	70 VENTE DE PRODUITS	20 500,00
62	650,00	75 GESTION COURANTE (reverst TVA)	50,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS (modernisation des réseaux de Rabodanges)	1 000,00		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		
042 AMORTISSEMENT	36 263,00		
65 GESTION COURANTE	50,00		
66 INTERETS DES EMPRUNTS	2 400,00		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 822,49		
TOTAL SECTION	85 885,49	TOTAL SECTION	85 885,49

## Investissement

<u>DEPENSES</u>		RECETTES	
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	8 619,56	040 AMORTISSEMENT	35 063,00
040 AMORTISSEMENT	20 881,00	1068 AFFECTATION	
16 CAPITAL EMPRUNTS	8 117,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	8 619,56
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 065,00		
TOTAL SECTION	43 682,56	TOTAL SECTION	43 682,56

## Le conseil Municipal, à l'unanimité,

> Adopte le budget 2017 ainsi présenté.

#### 28. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de l'ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique GUIBOUT, Présidente de la commission des finances, pour présenter le budget primitif 2017 de l'Atelier Relais de la FORET AUVRAY. Madame GUIBOUT donne lecture des différentes chapitres de fonctionnement et d'investissement :

## **Fonctionnement**

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
66 INTERETS EMPRUNT	8 300,00	75 GESTION COURANTE	16 670,31
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 140,95	002 EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	2 770,64
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000,00		
TOTAL SECTION	19 440,95	TOTAL SECTION	19 440,95

#### Investissement

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
16 CAPITAL EMPRUNT	9 000,00	1068 AFFECTATION	8 175,72
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT	8 175,72	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 000,00
TOTAL CECTION	47 475 70	TOTAL CECTION	47.475.70
TOTAL SECTION	1/ 1/5,/2	TOTAL SECTION	17 175,72

## Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget 2017 ainsi présenté.

#### 29. CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE - RECRUTEMENT D'AGENT SAISONNIER

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette RUBAN, Présidente de la commission culture, vie associative, tourisme et communication.

Madame RUBAN informe les Membres du conseil qu'il y a lieu, comme chaque année, de recruter un agent saisonnier afin d'assurer le bon fonctionnement du camping municipal du Val d'Orne situé sur la commune historique de PUTANGES PONT ECREPIN et rappelle que le camping est ouvert du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste saisonnier d'adjoint technique, du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017, à raison de 11 heures par semaine.
- Dit que cet agent sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1, indice brut 347, majoré 325.
- > Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail à durée déterminée à intervenir.

#### 30. QUESTIONS DIVERSES

#### A. VENTE BATIMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajouter à la présente délibération : le Maire délégué de la FRESNAYE AU SAUVAGE comme signataire potentiel de l'acte.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 7 juin 2016 ayant le même objet.

Monsieur Sylvain GAUDIN rappelle la délibération prise le 1er décembre 2015 par le conseil municipal de la commune historique de la FRESNAYE AU SAUVAGE, concernant la vente d'un bâtiment communal section C parcelle n°37 ainsi qu'une partie de la parcelle n°36, pour le prix de 8.000,00 €.

Après avoir pris connaissance de cet exposé, les Membres du Conseil Municipal entérinent la décision prise antérieurement, en ce sens qu'ils ;

- Confirment la délibération prise le 1er décembre 2015 par la commune historique de la FRESNAYE AU SAUVAGE.
- Rappellent le prix de vente fixé à 8.000,00 €,
- Disent que les frais inhérents à la cession y compris les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur,
- Chargent Monsieur le Maire de prendre contact avec la SCP BRILLANT-DESVAGES de PUTANGES LE LAC pour l'établissement de l'acte de vente.
- Autorisent Monsieur le Maire, ou le Maire délégué de la FRESNAYE AU SAUVAGE à signer l'acte et toutes pièces nécessaire pour mener à bien ce dossier.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SE61 - DENOMINATION DU SIEGE SOCIAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Serge DRUGEON, Président de la commission réseaux électriques et éclairage public, suppléant au SE61, Maire délégué de CHENEDOUIT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-8,

Vu la délibération n°2016-A-64 du Te 61 en date du 14 décembre 2016 relative à la modification statutaire.

Monsieur DRUGEON expose que le Syndicat de l'Energie Orne devient le Territoire d'Energie de l'Orne (Te61) à compter du 1er janvier.

Cette décision fait suite au changement de nom de la Fédération Nationale des Collectivités Condédantes et Régies (FNCCR) quie est devenue « Territoire d'Energie », cette marque ayant vocation à se décliner territorialement afin d'apporter aux autorités organisatrices de la distribution publique d'énergie une identité commune forte.

Le Territoire d'Energie Orne a également fait le choix de modifier dans le même temps l'adresse de son siège social rue Gâtel à Valframbert.

#### Les Membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident:

D'approuver les nouveaux statuts du Te61 (ex –Se61) tels que présentés.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Te61.

#### C. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT MAIRIE, SALLE ET LOGEMENT DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger PERRAY, Président de la commission travaux de voirie, eau et assainissement.

Monsieur Roger PERRAY informe l'Assemblée du projet d'assainissement non collectif de la mairie, la salle communale et le logement de la commune historique de la FRESNAYE AU SAUVAGE.

Ces travaux sont inscrits au budget primitif 2017 et ont fait l'objet d'un report de l'année 2016. Monsieur PERRAY présente les devis reçus :

- ✓ TTA de JOUE DU BOIS d'un montant de 10 244,85 € HT soit 12 293,82 € TTC
- GAUQUELIN de BRIOUZE, d'un montant de 9 722, 740 € HT soit 11 667,24 € TTC
- ✓ SACQUELIN de BRIODZE, d'un montant de 3 722, 740 € 11 soit 11 soit 11 soit 11 soit 12 554,40 € TTC
   ✓ ELIE d'ATHIS VAL DE ROUVRE, d'un montant de 7 962,00 € HT soit 9 554,40 € TTC
   ✓ RAUX Christophe de ST PHILIBERT SUR ORNE d'un montant de 7 889,00 € HT soit 9 466,80 € TTC
- ✓ BATARD Jacky de MENIL JEAN d'un montant de 10 294,00 € HT, soit 12 352,80 € TTC

Monsieur Roger PERRAY indique aux Membres du Conseil municipal qu'après étude des devis présentés, la commission propose de retenir le devis de l'Entreprise ELIE d'ATHIS VAL DE ROUVRE, à la fois moins disant puisque son devis s'élève à la somme de **7 962,00 € HT soit 9 554,40 € TTC** et mieux disant, l'Entreprise RAUX Christophe de ST PHILBERT SUR ORNE n'étant pas homologuée pour réaliser ce type de travaux.

Le Conseil municipal ainsi informé, à l'unanimité,

- Entérine la proposition de la commission pour le montant énoncés ci-dessus.
- Confirme l'inscription d'une somme complémentaire de 1000,00 € à l'opération 0003 art.2135 au budget primitif 2017
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de solliciter toutes subventions et notamment l'Agence de l'eau, pour mener à bien ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces inhérentes à ce dossier.

#### D. LOGO DE PUTANGES LE LAC

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le logo de la Commune nouvelle, entièrement pensé et réalisé par « PEF ».

#### **DELIBERATIONS**

- 1. MODIFICATIF EGLISE DE MEGUILLAUME TRAVAUX 2017
- 2. REMBOURSEMENT DE LA CAUTION AUBERGE AUVRAYSIENNE
- 3. TRAVAUX INTERIEURS EGLISE ST PIERRE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 4. ADHESION AU CAUE-2017
- 5. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE 2017
- 6. AMENAGEMENT DU LAC DE RABODANGES ETUDE POUR LA REALISATION D'UN PROFIL BAIGNADE
- 7. DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX DES RIVES DU LAC DE RABODANGES PHASE N°1
- 8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE
- 9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET AUVRAY
- 10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN
- 11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ATELIER RELAIS
- 12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE
- 13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT RABODANGES/LA FORET AUVRAY
- 14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ASSAINISSEMENT PUTANGES PONT ECREPIN
- 15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ATELIER RELAIS
- 16. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 COMMUNE
- 17. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ASSAINISSEMENT DE RABODANGES/LA FORET AUVRAY
- 18. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 19. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 ATELIER RELAIS
- 20. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017
- 21. SUBVENTIONS 2017
- 22. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de la COMMUNE NOUVELLE de PUTANGES LE LAC
- 23. TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT de PUTANGES PONT ECREPIN

- 24. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de L'ASSAINISSEMENT DE PUTANGES PONT ECREPIN
- 25. TARIFS ASSAINISSEMENT de RABODANGES
- 26. TARIFS ASSAINISSEMENT de LA FORET AUVRAY
- 27. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de l'ASSAINISSEMENT DE LA FORET AUVRAY RABODANGES
- 28. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 de l'ATELIER RELAIS DE LA FORET AUVRAY
- 29. CAMPING MUNICIPAL DU VAL D'ORNE RECRUTEMENT D'AGENT SAISONNIER
- 30. QUESTIONS DIVERSES
  - a) VENTE BATIMENT COMMUNAL SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE
  - b) MODIFICATION DES STATUTS DU SE61 DENOMINATION DU SIEGE SOCIAL
  - c) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT MAIRIE, SALLE ET LOGEMENT DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LA FRESNAYE AU SAUVAGE
  - d) LOGO DE PUTANGES LE LAC